|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 04 23 38 65 luc@conservation-justice.orgwww.conservation-justice.org | C:\Users\HP\Pictures\Copie de logo muyissi.jpg | MUYISSI ENVIRONNEMENT (+241) 07873785 ladislasdemaison@gmail.com ongmuyissi.org |

**Projet ALEFI**

Appui à la Lutte contre l’Exploitation Forestière Illégale

**RAPPORT D’ACTIVITÉS**

Mars 2018

**SOMMAIRE**

[1 Points principaux 1](#_Toc511008902)

[2 Investigations 1](#_Toc511008903)

[3 Opérations 1](#_Toc511008904)

[4 Département juridique 1](#_Toc511008905)

[5 Missions sociales 2](#_Toc511008906)

[6 Communication 3](#_Toc511008907)

[7 Relations extérieures 4](#_Toc511008908)

[8 Conclusion 5](#_Toc511008909)



# Points principaux

* **6 au 15 mars 2018 dans le Woleu-Ntem,** mission d'information et de sensibilisation dans les villages Mebeme, Centreville, Gabonville, Bikang-Meleme, Essong-Medzom, Nkomelene, Adzabikat
* **28 et 29 mars 2018 dans l'Ogooué-Ivindo,** mission de police forestière en collaboration avec la Direction Provinciale des Eaux et Forêts à Yen et Booué.

# Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 2 |
| Investigation ayant menées à une opération | 0 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 0 |

Deux missions d'investigation ont été diligentées dans les provinces de la Ngounié et de l'Ogooué-Ivindo pour un total de sept villages visités. Ces missions ont surtout permis de mettre en lumière l'absence de cahiers des charges contractuelles ou de leur exécution.

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées ce mois | 0 |
| Nombre de personnes arrêtées  | 0 |

Aucune opération n’a été réalisée au cours de ce mois de février 2018.

# Département juridique

Le département juridique d’ALEFI a appuyé le suivi des cas en instruction.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 2 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 0 |

Aucune condamnation n’a été obtenue au cours du mois de mars 2018. Toutefois, les juristes ont continué le suivi des affaires en cours.

Le département juridique du projet a cependant appuyé plusieurs actions :

* **20 mars 2018 à Libreville**, les juristes d’ALEFI ont participé à la formation organisée par US Forest Service à l’endroit des procureurs et des forces de l’ordre. Conservation Justice a effectué une présentation ;
* **20 mars 2018**, l'équipe sociale a rencontré les représentants du village Mocabe dans la Ngounié qui sollicitaient un appui en vue de l'exécution de leur Cahier des Charges Contractuelles avec la Société Chen Pen Timber ;
* **21 mars 2018 dans l'Ogooué-Lolo**, une mission de sensibilisation a été menée dans la concession de la société Precious Woods CEB. Cette mission consistait pour Conservation Justice à présenter le projet ALEFI et son apport à la lutte contre l'exploitation forestière illégale ;
* **23 mars 2018 à Libreville**, les juristes ont participé à une autre formation organisée par ICCF Group à l’endroit des magistrats afin d’améliorer l’exercice de la Justice en matière de faune. Conservation Justice a également effectué une présentation ;
* **27 mars 2018**, L'équipe sociale appuyée des juristes a rencontré les représentants du village Gabonville en vue d'une collaboration d'appui à l'exécution de leurs cahiers des charges contractuelles signés avec les sociétés CDG et TTIB.
* **28 et 29 mars 2018 dans l'Ogooué-Ivindo**, une mission de police forestière a été pour but de régler d’une part, le conflit entre la SNBG et la Forêt communautaire Balem-Inzanza, et d’autre part de constater le cas d’exploitation forestière illégale dans la concession forestière de la société BSO. Le contrôle dans les deux cas a conduit au constat des intrusions par les fermiers tant de la Forêt Communautaire de Yen que de celui de la Forêt Communautaire de Balem-Inzanza. Cela a conduit le Directeur Provincial à ordonner l’arrêt de l’exploitation et les responsables ont été tous convoqués à la Direction des Eaux et Forêts le 03 avril 2018.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées  | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

Il n’y a eu aucune visite de prison ce mois-ci.

# Missions sociales

**4.1 Dans le Woleu-Ntem**

Dans le cadre du projet ALEFI, une mission a été menée au cours du mois de février 2018 dans les villages des départements de la province du Woleu-Ntem. Le programme des rencontres dans ces villages est consigné dans le tableau ci-dessous.

**Tableau : Programme de rencontres dans les villages**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Dates** | **Villages** |  **Départements** |
| 07/03/2018 | Civilités aux autorités d’Oyem |
| 08/03/2018 | Civilités aux autorités de Minvoul |
| 08/03/2018 | Mebeme | Haut-Ntem |
| 09/03/2018 | Gabonville | Haut-Ntem |
| 10/03/2018 | Centreville | Haut-Ntem |
| 11/03/2018 | Civilités aux autorités de Bitam |
| 12/03/2018 | Bikang-Meleme | Ntem |
| 13/03/2018 | Essong medzom | Woleu |
| 13/03/2018 | Nkomelene | Woleu |
| 14/03/2018 | Adzabikat | Woleu |

La mission du mois de mars 2018 dans la province du Woleu Ntem a permis d’identifier les différents problèmes auxquels sont confrontées les populations impactées par l’exploitation forestière de TTIB et de CDG. Dans les villages visités, les populations attendent avec impatience la signature des cahiers de charges avec les différents exploitants.

Les informations recueillies permettront d’informer les autorités, afin que des missions conjointes soient diligentées. L’équipe a eu le sentiment que les populations villageoises sont en profond désaccord avec l’administration des Eaux et Forêts. Ces dernières accusent certains agents des Eaux et forêts de complicité avec les exploitants illégaux, le plus souvent Chinois. Les villageois se plaignent de ce que la forêt a, d’après eux, été presque totalement livrée aux exploitants qui ne respectent ni les lois ni les communautés locales.

# Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 5 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 5 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois de mars 2018, le projet ALEFI a produit 5 pièces médiatiques sur internet.

Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 129 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 65 |
| Collaboration sur affaire  | 43 |

Au cours du mois de mars 2018, le projet a entretenu plusieurs relations avec les autorités gabonaises.

* **A Franceville** : le Directeur Provincial des Eaux et Forêts (DP) du Haut-Ogooué, le responsable forêts et volet social à la DPHO, le Conservateur du Parc National des Plateaux Batéké, le Procureur de la République et ses substituts, deux Juge du siège, le Vice-président du Tribunal de Première Instance, le maire de la commune de Franceville, le Responsables du B2, PJ, Sureté urbaine, OCLAD, DGR ;
* **A Lambaréné**: les procureurs de la République, le Directeur de cabinet du gouverneur de la province du Moyen Ogooué, le Maire de la commune de Lambaréné, le préfet du département de l’Ogooué et des Lacs, le président du conseil départemental de l’Ogooué et des Lacs, le Président du tribunal de première instance, le premier juge d’instruction, le DP des Eaux et Forêts, les chefs des unités de police judiciaire ;
* **A Koula-Moutou** : le Chef d’antenne provinciale de la PJ, le DP des Eaux et Forêts et le Procureur de la République;
* **A Libreville**: le DP de l'Estuaire, le Directeur Technique, le Conseiller Juridique et le Secrétaire Exécutif de l'ANPN, la Direction Générale des Forêts, le SG du ministère de la forêt, le Directeur de la Lutte Contre le Braconnage, le parquet de Libreville, la Police Judiciaire, les Commandants de Brigades de Kango et Ndjolé ;
* **A Makokou**: le Gouverneur, la Présidente du Conseil le Maire central et son adjoint, le Président du Tribunal, le Procureur, le juge d’instruction du 1er Cabinet, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le CB Faune, la DGR, la PJ, le B2, l'Immigration, la police de ville ;
* **A Mouila**: le DP des Eaux et Forêts de la Ngounié, le Préfet de Mandji-Ndolou et son Secrétaire Général, l’intérimaire de PROLAB, le Commandant de brigade de la gendarmerie, les vices présidents du Tribunal, le procureur de la République, les juges d’instruction et les juges du siège, la police judiciaire, le B2, la DGR.
* **A Oyem**: le DP des Eaux et Forêts, le procureur de la République, la PJ, DGR ;
* **A Tchibanga**: le DP des Eaux et Forêts de la Nyanga, le Conservateur du parc Moukalaba-Doudou et son adjoint.

# Conclusion

Au cours de ce mois de mars, deux missions d'investigation ont été diligentées dans les provinces de l'Ogooué-Ivindo et de la Ngounié. Sept villages au total ont reçu la visite d'enquêteurs. Les informations recueillies confirment l'absence de signature ou d'exécution des cahiers des charges contractuelles.

Aucune opération n'a été menée ce mois. Cependant, le département juridique a effectué plusieurs activités d'appui. Le juriste basé à Makokou a notamment participé à une mission de police forestière avec la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Ivindo. Conservation Justice a également participé comme présentateur aux formations organisées à Libreville par US Forest Service et ICCF Group.

Une mission d'investigation a été organisée dans la province du Woleu-Ntem dans les villages Mebeme, Centreville, Gabonville, Bikang-Meleme, Essong-Medzom, Nkomelene, et Adzabikat. Cette mission a permis d’identifier les différents problèmes auxquels sont confrontées les populations impactées par l’exploitation forestière de TTIB et de CDG.

Le projet continue d'entretenir de bonnes relations avec les autorités gabonaises.